

Les Services d'Information Jeunesse Généralistes en Grèce en 1997

Les pages ci-jointes constituent le chapitre sur la **Grèce**
qui fait partie d'une étude sur 17 pays achevée en 1997.

Chaque chapitre donne un état de la situation de
l'information et du conseil généralistes pour les jeunes dans ce pays à fin 1997,
et des méthodes et des structures employées pour son organisation et sa diffusion.

Cette étude a été menée par l'**Agence européenne pour l'Information et le Conseil des Jeunes** (ERYICA), dont chacune des organisations auteur est soit une "Organisation Membre" soit une "Organisation qui coopère". De ce fait, cette étude est limitée aux pays dont les réseaux des centres et services d'information jeunesse généralistes étaient en fonction en 1996-97 et qui coopéraient avec ERYICA.

Les 17 chapitres de cette étude, chacun en version anglaise et en version française, peuvent être consultés sur le site Internet d'ERYICA ("www.eryica.org" - voir dans la partie "Documents", puis sous "Étude 1997"). Chaque fichier, qui est en Word 2.0 pour Windows / PC (de longueur variable allant de 4 à 20 pages), peut être aussi téléchargé à partir du site.

On peut également trouver sur le site Internet d'ERYICA des informations plus récentes sur chaque partenaire national d'ERYICA, sur ses activités et son réseau :

- a) **adresses actuelles des partenaires nationaux** : sous "Découvrez ERYICA", puis "Membres", et ensuite "Pays" ;
- b) **liens aux sites Internet des partenaires nationaux** : sous "Découvrez les SERVICES", puis "Sites Web des Partenaires d'ERYICA" ;
- c) (dans le cas où l'organisation coordonne un réseau) **liens à une liste d'adresses des centres régionaux ou locaux** : sous "Découvrez ERYICA", puis "Membres", et ensuite "Pays".

Remerciements

ERYICA souhaite remercier la Commission européenne pour son appui financier accordé à cette étude, dans le cadre de son programme "Action Public Jeunes"

© ERYICA, 1999

Publié par **ERYICA** (association sans but lucratif)
101 quai Branly, F-75740 Paris Cedex 15, France
E-mail : SGeryica@aol.com

GR

GRECE

INTRODUCTION

Le premier Centre d'information jeunesse grec a été créé en 1984 à Athènes dans le but de répondre de la façon la plus satisfaisante possible aux besoins des jeunes. Aujourd'hui, les centres et services d'information généralistes sont largement représentés au niveau régional et local.

BUTS ET DEONTOLOGIE

Les objectifs des Centres d'information jeunesse visent à garantir à tous les jeunes une information complète et fiable afin de faciliter leur autonomie ainsi que leur participation active dans une société démocratique.

Les principes de la **Charte de l'information jeunesse grecque** correspondent à ceux de la Charte européenne adoptée en 1993 par l'Agence européenne pour l'information et le conseil des jeunes (ERYICA).

POLITIQUE GOUVERNEMENTALE

En 1984, par arrêté ministériel, il a été décidé la création d'un Secrétariat Général à la Jeunesse auquel fut administrativement rattaché le premier Centre d'information jeunesse.

L'organisme responsable de l'information jeunesse et de la politique jeunesse au niveau national est toujours le Secrétariat

Général à la Jeunesse, qui incite à la création de Centres d'information jeunesse au niveau local et régional.

STATUT JURIDIQUE ET FINANCEMENT DES CENTRES

Le Centre d'information jeunesse d'Athènes est un département du Secrétariat Général à la Jeunesse. Les Centres régionaux ou locaux sont rattachés aux municipalités.

Le personnel des Centres est composé de fonctionnaires et des employés sous contrat. Tous les travailleurs des Centres d'information jeunesse sont hautement qualifiés.

Les informations contenues dans ce texte ont été fournies par le Secrétariat Général à la Jeunesse qui est responsable de l'information jeunesse au niveau national :

Secrétariat Général à la Jeunesse
Acharnon 417, GR-111 43 Athinai

☎ (30+1) 253.23.12

Fax: (30+1) 253.14.20

Texte mis à jour en : Décembre 1997

Le financement des Centres d'information jeunesse est assuré par le Secrétariat Général à la Jeunesse et par les municipalités.

COORDINATION NATIONALE

Pour le moment, il existe une coordination entre le Secrétariat Général à la Jeunesse et les Centres d'information jeunesse rattachés aux municipalités. Les structures d'un Réseau national plus complet sont en train d'être mises au point.

RELATIONS ENTRE LE GOUVERNEMENT ET LES STRUCTURES D'INFORMATION JEUNESSE

Le gouvernement finance les Centres d'information jeunesse si les principes de ces derniers correspondent à ceux de la Charte nationale.

Le fonctionnement des Centres d'information jeunesse est autonome.

Les Centres lancent eux-mêmes leurs campagnes d'information selon les besoins locaux. Ils fournissent des renseignements sur les besoins des jeunes aux autorités locales ou nationales.

Le Secrétariat Général à la Jeunesse fournit une assistance aux Centres régionaux et locaux. Leur indépendance de fonctionnement est respectée.

SERVICES TYPIQUES PROPOSES

Les domaines d'information ou de conseil proposés dans un Centre d'information jeunesse sont les suivants :

- Etudes
- Temps libre
- Problèmes sociaux
- Mobilité des jeunes
- Qualité de la vie.

En plus des fonctions "information" et "conseil", les Centres proposent des services de billetterie, de Carte Jeunes, des petites annonces, la mise à disposition de salles de réunion, de cafétéria ainsi que des services d'apprentissage dans des ateliers (photos, etc.).

Les Centres sont libres de choisir leur propre approche de l'information, du conseil ou de l'aide à donner. Il n'y a pas de ligne de conduite imposée par une instance supérieure.

Il n'y a pas de condition d'accès aux Centres dont les services sont gratuits.

Les horaires d'ouverture varient selon les Centres.

La collecte des informations se fait directement auprès de tous les organismes publics ou privés qui possèdent des services en rapport avec la jeunesse.

En ce qui concerne la diffusion des informations, celle-ci se fait par tous les moyens d'information, par publications, par petites annonces ainsi qu'à l'aide des nouvelles technologies de communication.

RESEAU ELECTRONIQUE

Un système électronique public d'information jeunesse a été créé au niveau national, en coopération avec des structures régionales. Dans le cadre de ce réseau se développent :

1. des Centres d'information jeunesse : il s'agit de centres dont la seule fonction est d'informer, situés dans les chefs-lieux des communes
2. des Points d'information jeunesse, des petits centres qui sont des points-relais des Centres ; ils sont équipés d'un ordinateur avec un accès à Internet et sont installés dans les mairies, les rectorats, etc.

3. l'accès direct des jeunes à Internet et au site géré par le Secrétariat Général à la Jeunesse.

Le Réseau public d'information est dirigé par le Secrétariat Général à la Jeunesse et les services proposés sont les suivants :

1. le réseau Internet qui offre un accès libre aux bases de données sur les sujets qui concernent les jeunes
2. information par le biais des Centres et des Points d'information jeunesse
3. diffusion, par les Centres d'information jeunesse, de brochures dans les écoles et universités
4. publications utilisant les médias électroniques
5. des services utilisant des technologies modernes telles que les écrans tactiles.

Les Centres d'information jeunesse coopèrent en matière informatique. Ils collectent et mettent en base de données les renseignements concernant l'enseignement, la formation professionnelle, les métiers, la culture, les sports, les sites touristiques, l'environnement, les thèmes sociaux et les programmes européens qui concernent les jeunes.

Les Centres disposent également des bases de données européennes telles que Eurodesk, Infomobil et Thetis. Ils offrent aussi :

- a) l'accès aux bases de données principales grecques et européennes
- b) un accès direct à Internet
- c) des possibilités de faire de la PAO (publication assistée par ordinateur).

LES BESOINS DES JEUNES EN MATIERE D'INFORMATION

L'expérience et le contact personnel démontrent que les problèmes préoccupant la plupart des jeunes sont ceux relatifs à l'éducation et à l'emploi.

COOPERATION AVEC D'AUTRES SERVICES

La coopération avec les services du secteur public se fait par voie administrative.

La coopération avec les organisations de type social se fait par un contact continu et par l'échange d'informations.

COMMENT GARANTIR LE PLURALISME ET LA QUALITE ?

Lorsque les informations arrivent d'un service public, elles font l'objet d'une discussion entre le Centre et le service concerné avant d'être sélectionnées.

La formation du personnel des Centres se fait par des stages de formation, par la participation à des séminaires et colloques spécialisés, et par des échanges avec un certain nombre d'autres pays.

SERVICES D'INFORMATION JEUNESSE SPECIALISES

En Grèce, les autres services d'information jeunesse spécialisés se trouvent dans le domaine de l'emploi, de la sexualité, du SIDA, de la toxicomanie et de la santé en général.